ADHésion

* Adhésion personne privée
* Adhésion entreprise

FIRME\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

NOM\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

PRENOM\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

RUE / NUMERO\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CODE POSTAL / LIEU\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

EMAIL\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

TELEPHONE\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

LANGUE

* DEUTSCH
* FRANCAIS
* ITALIANO
* ENGLISH

Pseudo existant ou nouveau pour le forum [www.forum.drohnenverband.ch](http://www.forum.drohnenverband.ch)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

EMAIL et TELEPHONE peuvent être publiés sur la liste de membres de la FSDC:

* OUI
* NON

LIEU / DATE\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Avec la signature de cette adhésion, le nouveau membre accepte la cotisation annuelle. Le taux de cotisation est déterminé par l'Assemblée générale et est actuellement de CHF 80 pour les personnes privées et 300 CHF pour entreprises.

L’adhésion provisoire commence par le dépôt de la demande signée et est officiellement confirmée lors de l'Assemblée générale et est, sans préavis du membre, renouvelée automatiquement chaque année.

Le membre accepte les statuts de la Fédération, qui se trouvent sous <http://www.drohnenverband.ch/statuten/> et le code d'honneur sur la page suivante.

Cette demande d’adhésion doit être retournée à [membership@drohnenverband.ch](mailto:membership@drohnenverband.ch) . Ensuite, nous prendrons contact avec vous. L'accès au forum MEMBER sera ouvert après réception de la demande.

|  |
| --- |
| En option: services FSDC   * Commander gilet de sécurité jaune pour dronistes gilet 15.00 Fr. * Assurance protection juridique FSDC/Protekta ([infos](http://www.drohnenverband.ch/svzd-protekta/)) 30-60 Fr. * Assurance responsabilité civile FSDC/Allianz ([infos](http://www.drohnenverband.ch/versicherung/)) dès 210 Fr. |

S'il vous plaît inscrivez-vous :

<http://exam.drohnenverband.ch>

SIGNATURE\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CODE D’HONNEUR

**PRÉAMBULE**

*Le code d’honneur est un code de comportement et fait appel à la gestion professionnelle et respectueuse de l’environnement et des personnes.*

**Les dronistes respectent toujours les règles et modèles légaux.**

Comme droniste, je ne vole pas sans autorisation:

* au-dessus des foules,
* en dehors de la visibilité du drone et de son espace aérien environnant (500m),
* à moins de cinq kilomètres des aérodromes et héliports,
* plus haut que 150m du sol dans les espaces aériens contrôlés.

**Les dronistes sont professionnels**

Comme droniste:

* je note tous mes vols,
* je note tous les incidents,
* je mets sommairement les données à disposition de la Fédération,
* je porte un gilet de sécurité de couleur vive,
* je balise les points de décollage et d’atterrissage en onction de la situation,
* j'obtiens une licence de pilote et j'immatricule mes drones

**Les dronistes volent en sécurité**

Comme droniste je vole en sécurité car:

* mes vols sont bien planifiés et organisés,
* mon drone et ma station au sol sont bien entretenus,
* mes connaissances et compétences suffisent pour les exigences de l’opération,
* mon drone et ma station au sol disposent toujours de suffisamment d’énergie,
* mes procédures et listes de contrôle sont complètement traitées.

**Les dronistes sont attentifs**

Comme droniste je fais attention:

* aux autres utilisateurs de l’espace aérien et je dévie à temps,
* aux sources d’interférences (lignes à haute tension, antennes de téléphonie mobile,
* lignes de chemin de fer, équipements de relais de communication, TAFLIR, etc.),
* aux zones permanentes ou temporaires d’interdiction de vol (carte FSDC et DABS),
* à la météo et à la météo solaire,
* à l’environnement, qui crée spontanément de l’intérêt et peut former une foule,
* aux tiers, qui ne désirent pas être filmés ni dérangés, spécialement dans des zones privées,
* à l’environnement et aux animaux qui ne doivent pas être dérangés, irrités ou stressés.